LA POLITIQUE DE LA FRANCE À L'EGARD DU CANADA (1748-1760)

PAR

DENIS TRANCHARD

INTRODUCTION

Au cours de la période qui s'étend du traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, jusqu'au début des hostilités qui, à partir de 1755, opposèrent la France et l'Angleterre, la politique adoptée par la France à l'égard de sa colonie canadienne comporte plusieurs aspects: place attribuée au Canada dans les relations diplomatiques entre les deux pays, instructions données aux administrateurs de la colonie et action de ces derniers sur le terrain.

SOURCES

Aux Archives du ministère des Relations extérieures, les deux séries de la Correspondance politique, Angleterre et des Mémoires et documents, Amérique contiennent des informations précieuses, tant pour l'histoire diplomatique que pour la situation en Amérique du Nord.

Aux Archives nationales, dans la correspondance adressée aux administrateurs du Canada (Colonies B), se trouvent, d'une part, les instructions destinées au gouverneur et à l'intendant ainsi qu'à leurs subordonnés, d'autre part, des lettres du secrétaire d'État de la Marine à destination des personnalités que concernent, en France, les affaires canadiennes. La correspondance en provenance du Canada (Colonies CIIA) et de l'île Royale (Colonies CIIB) permet de suivre l'exécution des ordres reçus et de faire la part des initiatives. Les sous-séries Colonies CIIC, CIID, CIIE et la Collection Moreau de Saint-Méry (Colonies F³) apportent des précisions supplémentaires.

Dans le Fonds de la Marine, la sous-série Marine B⁴ fournit des renseignements, de valeur inégale, sur les opérations maritimes ainsi que des indications sur les événements du Canada. L'utilisation des sous-séries

Marine B⁵ et Marine B⁷ s'est montrée positive pour établir des comparaisons entre les forces navales de la France et de l'Angleterre. Les dossiers concernant le personnel (Marine C⁷) ont apporté des détails sur quelques personnages qui ont joué un rôle important.

Des éléments épars ont été tirés des séries K (K 1351) et M (M 1019) des Archives nationales, et du manuscrit 16207 du Fonds français de la Bibliothèque nationale, qui a trait à l'administration de l'intendant François Bigot.

PREMIÈRE PARTIE

LE PROBLÈME CANADIEN : CARACTÈRES GÉNÉRAUX

CHAPITRE PREMIER

LE PROBLÈME CANADIEN

JUSQU'AU TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE

D'abord simple comptoir, le Canada a connu, au cours du XVIIe siècle, un développement remarquable. Le traité d'Utrecht a considérablement contrarié cette expansion, sans toutefois apporter de solution réelle au conflit de plus en plus grave qui oppose la France à l'Angleterre en Amérique du Nord. Il inaugure cependant une période de paix qui s'achève lors de la guerre de Succession d'Autriche. Durant cette guerre, le Canada n'est pas directement menacé, mais les Anglais parviennent à s'emparer de la forteresse de Louisbourg, jugée très importante par les Français. En 1747, le comte de La Galissonière est nommé commandant général de la Nouvelle-France. Il assume activement ses fonctions et cherche à préciser le sens de la présence française au Canada. Le traité d'Aix-la-Chapelle met fin aux hostilités, mais on s'accorde généralement à penser qu'il ne s'agit là que d'une trêve. Il permet à la France de recouvrer l'île du Cap-Breton.

CHAPITRE II

LE CANADA ENTRE 1748 ET 1755

Le Canada fait partie de la Nouvelle-France qui comprend, en outre, la Louisiane et l'île Royale (île du Cap-Breton). Il est limité au sud par les colonies anglaises et a été amputé, au nord, de la région de la baie d'Hudson par le traité d'Utrecht. La vallée de l'Ohio et les Grands Lacs, à l'ouest, ainsi que l'Acadie, à l'est, font l'objet d'une contestation entre la France et l'Angleterre.

Institutions. - La Nouvelle-France est administrée par un gouverneur général et un intendant résidant au Québec. Ils détiennent une autorité théorique sur la Louisiane et l'île Royale. Cependant, celles-ci sont dotées d'une administration particulière et en réfèrent directement à Versailles dans la plupart des cas. Un gouverneur et un commissaire-ordonnateur sont établis à Louisbourg.

Situation militaire. – La France entretient des troupes assez nombreuses au Canada et à Louisbourg. Ces forces dépendent de l'administration de la Marine et des colonies. Elles sont organisées en compagnies et sont stationnées à Québec, Trois-Rivières, Montréal et dans les postes de la colonie. Près de la moitié de l'effectif total est cantonné à Louisbourg, ce qui témoigne de l'importance attachée à cette position.

Situation économique. - Le Canada est, avant tout, un comptoir pour les pelleteries, l'île Royale est située à proximité des grandes zones de pêche. L'agriculture ne suffit pas à faire vivre la colonie qui est très dépendante de la métropole. Celle-ci ne retire que peu de profits du Canada dont elle ne parvient pas à satisfaire complètement les besoins. Ces conditions obligent les Canadiens à entretenir des relations commerciales avec la Nouvelle-Angleterre.

CHAPITRE III

LES PROTAGONISTES MÉTROPOLITAINS

Le roi et la haute administration. - Le roi intervient lorsqu'il s'agit de prendre une décision importante. Les secrétaires d'État chargés de la Marine et des Affaires étrangères prennent la majeure partie des mesures. Après la disgrâce de Maurepas, Rouillé est nommé à la Marine; son incompétence en ce domaine confère une influence considérable au premier commis du bureau des Colonies, Arnaud de la Porte, d'une capacité certaine mais d'une honnêteté discutable. Machault d'Arnouville succède à Rouillé en 1754, quand celui-ci se voit chargé des Affaires étrangères. Cette dernière fonction a d'abord été occupée par Puysieulx puis par Saint-Contest; Bussy, premier commis au bureau qui traite des affaires relatives à l'Angleterre, exerce un rôle souvent déterminant. A partir de 1755, le secrétaire d'État de la Guerre se trouve concerné par les questions canadiennes; les bureaux de la Guerre n'assument que des tâches d'intendance et ne participent pas à l'élaboration de la politique à suivre. Parmi les conseillers qui entourent les hommes politiques, La Galissonière semble être le plus écouté ; le maréchal de Noailles donne parfois son avis au roi.

L'information. - Les nouvelles du Canada sont assez rares et datent parfois de plusieurs mois lorsqu'elles parviennent en France. Cette difficulté de communication confère au gouverneur et à l'intendant une part d'initiative qui peut, dans certains cas, modifier très sensiblement l'exécution des directives de Versailles.

Les idées générales des hommes d'État au sujet des colonies. - Le Canada, à la différence des Antilles, passe pour produire peu de richesses. Tous n'admettent pas l'utilité pour la France d'y maintenir sa présence.

L'opinion. - A l'exception des milieux impliqués dans le commerce avec le Canada, il ne se manifeste aucun courant d'opinion susceptible d'influencer les décisions du pouvoir, à la différence de ce qui se produit en Angleterre.

CHAPITRE IV

LES LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE CANADIENNE

La préservation des limites de la colonie. - La France apporte une grande attention aux négociations engagées pour régler les différends qui l'opposent à l'Angleterre. Elle place beaucoup d'espoirs dans la commission bipartite désignée à cet effet, en application du traité d'Aix-la-Chapelle. Constatant l'échec de cette commission, elle tente de poursuivre les discussions par la voie des ambassadeurs.

La défense de la colonie. - Pendant toute la période, on assiste à un renforcement des troupes stationnées au Canada et à la construction de fortifications, notamment à Louisbourg.

La politique à l'égard des Indiens. - La «politique indienne» est l'un des aspects que les hommes d'État considèrent comme fondamentaux. De fréquentes recommandations sont adressées au gouverneur à ce sujet. L'activité économique du Canada étant principalement constituée par la traite de la fourrure, les relations entre Indiens et Canadiens sont constantes. La traite se déroule dans le cadre des postes, à la fois positions militaires et comptoirs. Elle donne lieu à de nombreux abus : malgré les interdictions, les commandants sont intéressés à la traite, et, sous prétexte d'entretenir la fidélité des Indiens, leur distribuent des denrées prélevées sur les magasins du roi. Rouillé et ses successeurs tentent en vain de mettre fin à cet état de fait. D'une manière générale, les militaires et les agents du pouvoir royal ne percoivent pas d'appointements suffisants; beaucoup d'entre eux font des affaires pour améliorer leur sort ; certains, tel l'intendant Bigot, profitent de leurs fonctions pour amasser de très grandes fortunes aux dépens du roi. L'intendant et le gouverneur procèdent à de nombreuses créations de postes de traite qui entraînent des dépenses excessives.

La concurrence économique avec les colonies anglaises. - Dans les territoires de l'Ouest, une concurrence sévère dresse les Canadiens contre

les Virginiens et les Pennsylvaniens. L'enjeu est le contrôle de la vallée de l'Ohio, voie de communication entre le Canada et la Louisiane. Chaque partie cherche à se concilier les faveurs des Indiens de cette région.

CHAPITRE V

LA FAIBLESSE DE LA MARINE FRANÇAISE

Les forces navales de la France sont très inférieures en quantité à celles de l'Angleterre. En dépit d'une valeur certaine, elles ne peuvent contester la maîtrise des mers à la Royal Navy. C'est un élément que les hommes du gouvernement ont toujours présent à l'esprit lorsqu'ils doivent traiter de questions coloniales.

DEUXIÈME PARTIE

UNE GUERRE LARVÉE (1748-1754)

CHAPITRE PREMIER

UNE PAIX FRAGILE (1748-1752)

Les relations diplomatiques. – Le rétablissement des relations diplomatiques et la restitution de Louisbourg, conséquences du traité d'Aix-la-Chapelle, ne s'opèrent pas sans quelques difficultés. L'Angleterre attend une année avant d'envoyer à Paris ses représentants, Shirley et Mildmay, chargés de conférer avec La Galissonière et Silhouette dans le cadre de la «Commission des limites». Cette commission a pour tâche de trouver une solution au différend franco-anglais au sujet de l'Acadie. Elle doit également se prononcer sur la propriété des îles de Sainte-Lucie et Tobago ainsi que sur les contestations relatives aux prises maritimes. La composition des deux délégations montre que l'Acadie est le thème principal des discussions : Shirley est gouverneur du Massachusets, La Galissonière ancien commandant général de la Nouvelle-France. D'emblée, les positions des deux parties apparaissent inconciliables et les commissaires anglais retardent les travaux par des artifices de procédure.

La situation au Canada. – Avant son retour en France, La Galissonière a envoyé un détachement pour garder la région de la rivière Saint-Jean et tenter de convaincre les Acadiens de rester fidèles à la France. En 1749, le nouveau gouverneur, La Jonquière, brillant officier de marine, fait son entrée au Québec. Il exécute les instructions qu'il a reçues en dépêchant des troupes destinées à interdire aux Anglais le franchissement de l'isthme

de Chignectou. Ceux-ci ont établi une importante colonie en Nouvelle-Écosse (Halifax); ils disposent d'un avantage de plus en plus net sur le plan militaire. Ils parviennent à ériger un fort à proximité de l'isthme de Chignectou (Beaubassin). Les Français répliquent par la construction des forts de Beauséjour et de Gaspareau. Pendant toute cette période, de nombreux habitants de la Nouvelle-Écosse sont invités, par des moyens plus ou moins contraignants, à rejoindre les territoires occupés par les troupes françaises. L'île Saint-Jean, au nord de la Nouvelle-Écosse, et l'île Royale deviennent des colonies de peuplement où s'installent, dans des conditions précaires, les réfugiés acadiens. Cette politique, voulue par Versailles, est très onéreuse; mais les sommes qui y sont consacrées restent insuffisantes. Les troupes françaises ne sont pas autorisées à pénétrer en Nouvelle-Écosse; on utilise des Indiens Micmacs dans des coups de main contre les Anglais.

Le second point vulnérable de la colonie, la vallée de l'Ohio, peu fréquentée par les Canadiens, est en passe d'échapper à la France. La Galissonière y a envoyé une expédition. Mais La Jonquière, malgré les ordres qu'il reçoit, reste inactif. Son attitude s'explique probablement par le fait qu'il craint, en s'engageant dans une opération d'envergure, de provoquer une guerre indienne qui nuirait aux intérêts de la traite des fourrures. Il ne parvient pas non plus à anéantir le comptoir anglais de Choueguen qui, parce qu'il offre aux Indiens des conditions d'échange très avantageuses pour leurs pelleteries, détourne une grande partie de la traite de la colonie. Jugé inefficace et accusé d'être impliqué dans le commerce du Canada, La Jonquière est rappelé en France, mais il meurt avant son retour.

Conséquences de la situation au Canada sur les relations diplomatiques. – Les incidents qui se déroulent aux confins de l'Acadie, suscitent de vigoureuses protestations. La Commission des limites, préoccupée de questions juridiques, n'est pas habilitée à traiter de conflit de cette nature. Peu à peu, le problème acadien passe au ressort des ambassadeurs. L'Angleterre souhaite cette évolution et demande qu'il soit mis fin aux travaux de la Commission, pour négocier par la voie diplomatique ordinaire. Saint-Contest, qui a remplacé Puysieulx, refuse catégoriquement, en dépit de l'avis favorable que lui donne le marquis de Mirepoix, ambassadeur à Londres. En 1752, tous les éléments de la crise sont réunis : jusqu'alors, seul le problème de l'Acadie faisait l'objet de plaintes entre les deux cours ; dorénavant la question de l'Ouest se trouve posée.

CHAPITRE II

VERS LE CONFLIT

Situation au Canada. - A la mort de La Jonquière, le baron de Longueil assume provisoirement les fonctions de gouverneur. Il élabore un projet d'expédition vers l'Ohio, qui n'est pas retenu par Versailles. Le nouveau

gouverneur, Duquesne, arrive à Québec avec l'instruction de procéder à l'occupation de la vallée de l'Ohio et d'y installer des forts. Duquesne fait preuve d'une détermination peu commune et heurte de front les officiers canadiens. Il refuse d'utiliser le concours des Indiens dans l'expédition qu'il prépare vers l'Ohio, s'opposant ainsi aux conceptions tactiques des Canadiens. L'expédition a lieu en 1753; c'est un demi-échec qui manque d'entraîner le rappel de Duquesne; celui-ci se justifie auprès de Rouillé. L'année suivante, Duquesne renouvelle l'opération avec succès, mais le meurtre de Jumonville a des conséquences irréparables.

Les négociations. - A la fin de 1752, la France a accepté la négociation par la voie des ambassadeurs, alors que la Commission des limites s'enlise dans les discussions stériles concernant la langue à adopter dans les mémoires échangés de part et d'autre. La France, cependant, refuse de supprimer la Commission. Les discussions des ambassadeurs n'ouvrent aucune perspective nouvelle ; de plus, Mirepoix s'absente de Londres pendant le deuxième semestre de 1754.

Une guerre imminente. - La France et l'Angleterre décident de dépêcher des troupes dans leurs colonies américaines. Toutefois, lorsque Mirepoix retourne à Londres, à la fin de 1754, il trouve le gouvernement anglais prêt à négocier : l'Angleterre cherche ainsi à gagner du temps, car les ordres donnés au général Braddock, envoyé en Nouvelle-Angleterre, ont un caractère offensif. Les discussions se poursuivent, sans aboutir, au sujet de la vallée de l'Ohio. Elles sont brutalement rompues à la suite de la prise des vaisseaux français l'Alcide et le Lys par l'amiral Boscawen. Mirepoix est aussitôt rappelé en France. Il ne semble pas exact d'affirmer qu'il s'est laissé trompé par le gouvernement anglais. Les deux cours poursuivent des contacts officieux, mais les hostilités ont déjà commencé.

TROISIÈME PARTIE LA GUERRE (1755-1760)

CHAPITRE PREMIER

LES OPÉRATIONS MILITAIRES (1755-1756)

Les Anglais s'emparent des forts de Gaspareau et de Beauséjour, qui sont livrés presque sans combat ; ils mettent à exécution leur projet de déportation des Acadiens. Le baron de Dieskau, commandant des troupes de terre françaises, subit un échec, alors que les Canadiens remportent une grande victoire aux abords de l'Ohio : deux conceptions tactiques

s'opposent. Le nouveau gouverneur, Vaudreuil, d'origine canadienne, marque sa préférence pour les troupes de la colonie, au détriment des troupes de terre.

CHAPITRE II

UNE RÉSISTANCE VICTORIEUSE (FIN DE 1756-1757)

La politique générale. - Avec le début de la guerre de Sept ans, le Canada, où le conflit a débuté, n'est plus qu'un théâtre d'opérations parmi d'autres. L'essentiel des forces est employé en Europe et la Royal Navy a la maîtrise de l'Atlantique. Néanmoins, un effort important consenti par la France, avec l'envoi des troupes commandées par Montcalm, ne suffit pas à compenser l'infériorité numérique des effectifs stationnés au Canada, par rapport à ceux qui se trouvent en Nouvelle-Angleterre. Machault d'Arnouville occupe avec bonheur le département de la Marine.

La défense du Canada. - Montcalm parvient à défendre la colonie, mais il entre fréquemment en conflit avec Vaudreuil. Leur désaccord a tôt fait d'être connu à Versailles, sans que suivent les décisions qui permettraient d'y mettre un terme. En 1757, une concentration de navires français à Louisbourg empêche les Anglais de se rendre maîtres de la forteresse.

CHAPITRE III

LA DÉFAITE (1758-1760)

La puissance anglaise. - L'Angleterre consacre des moyens considérables à la conquête du Canada. La Royal Navy rend l'envoi des secours de plus en plus difficile.

L'épuisement du Canada. - L'infériorité des troupes stationnées au Canada est flagrante. Malgré l'emploi de la milice, il apparaît impossible de poursuivre la lutte sans l'envoi de renforts. Bougainville, l'un des adjoints de Montcalm, est envoyé en France pour exposer les difficultés que rencontre la défense de la colonie, et pour tenter d'obtenir une assistance. Sa mission est un échec.

Des secrétaires d'État incompétents. - Au département de la Marine, trois secrétaires d'État se succèdent entre 1757 et 1761 : Peyrenc de Moras, Massiac et Berryer. Aucun n'est à la hauteur de sa tâche. Les dépenses considérables occasionnées par le Canada attirent l'attention de Berryer.

Les opérations militaires. - La prise de Louisbourg par les Anglais leur permet de s'assurer le contrôle du golfe du Saint-Laurent, sans perdre le risque d'une attaque à revers (1758). Au Canada, les Anglais progressent. Le conflit entre Montcalm et Vaudreuil s'aggrave. Au début de 1759, Montcalm estime que le Canada n'est plus en état de résister. L'accès au

Canada est pratiquement coupé. Les Anglais remontent le Saint-Laurent et, après la bataille des plaines d'Abraham, s'emparent de Québec. Montréal tombe en 1760, entraînant la perte de la colonie. Le roi manifeste sa surprise d'une capitulation aussi rapide.

CONCLUSION

La perte du Canada suscite quelques réactions, mais celles-ci sont le plus souvent inspirées par l'humiliation de la défaite. A leur retour en France, après la reddition, les principaux responsables sont mis en cause. L'«affaire du Canada» commence. Vaudreuil est jugé pour sa conduite des opérations. Bigot et ses affidés sont également traduits devant la justice pour leur malversations. Vaudreuil est relaxé; les autres verdicts étonnent par leur clémence. Ce procès est le seul aspect de la question canadienne qui suscite l'intérêt de l'opinion. Alors que le gouvernement anglais hésite longuement avant de revendiquer la propriété du Canada plutôt que celle de la Guadeloupe, dans les négociations qui précèdent le traité de Paris, la France se résigne sans peine à la perte de sa colonie canadienne, aboutissement d'une politique trop souvent fondée sur des velléités.

Après la guerre de Succession d'Autriche, cette politique a été relativement modérée. Elle a visé à éviter un conflit que la puissance navale anglaise risquait de rendre inégal. Cependant, préoccupés par la nécessité d'assurer la sécurité de la liaison entre le Canada et la Louisiane, les gouvernants français ont sous-estimé la volonté d'expansion des colonies anglaises d'Amérique dans la région de l'Ohio. Après une période d'inaction, principalement imputable au gouverneur général La Jonquière, la France a tenté de reconquérir des territoires qui lui avaient échappé, ce qui l'a mise en position d'agresseur. La guerre déclenchée, l'issue n'était pas inévitable dans la mesure où le sort du Canada dépendait pour beaucoup de l'évolution des opérations en Europe. A long terme, la colonie française du Canada était condamnée, mais elle pouvait résister quelque temps encore. Plutôt que la perte du Canada, c'est la rapidité de cette perte qui provoque des interrogations.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Correspondance échangée entre le secrétaire d'État de la Marine, La Galissonière, La Jonquière et Duquesne (1749-1754). - Lettre de Jean-Baptiste de Gay Desenclaves, prêtre, à Berryer (1759). - Tableau des dépenses faites en Canada depuis 1750 jusques et compris l'année 1760.

ANNEXES

Liste des secrétaires d'État de la Marine, des Affaires étrangères et de la Guerre (1748-1760). - Dépenses du département de la Marine et des Colonies (1748-1760).